

Clause bénéficiaire pour prêts amortissables :

Assuré : _____

Souscripteur : _____

Organisme prêteur : _____

« En cas de décès, je désigne comme bénéficiaire mes ayants droits légaux.

je désire que les fonds soient déposés sous séquestre en garantie chez l'organisme prêteur par mon notaire, maître _____ de _____, qui sera chargé de la succession et veillera alors à ce que l'emprunt lui soit remboursé. La compagnie d'assurance sera entièrement et définitivement libérée par ce versement.

Le prêteur devra être avisé en cas de cessation de mon contrat avant l'expiration de l'emprunt ».

Conseils :

- Soumettez cette clause à votre notaire ou votre conseiller juridique.
- Demandez à l'assureur du prêt qu'une délégation d'assurance modifiée soit envoyée au prêteur.